

- ☐ **LA BARRETTE**
- ☐ **LA CABANE**
- ☐ **LE CHATEAU**
- ☐ **VAC'UAPE**

Résiliation de placement

Enfant

Nom : Prénom :

Résiliation du placement demandée pour le

Lieu et date

Signature des parents/répondants

Signature de la structure

« A l'exception de la résiliation automatique en fin d'année scolaire, la résiliation du contrat doit être annoncée par écrit, au moins deux mois à l'avance et pour la fin d'un mois à l'ARAJ Broye. »

Art. 3.6 du Règlement et des conditions financières des structures d'accueil parascolaire.

Résiliation de placement VAC'UAPE

8.3 Modification/résiliation de placement

« Les résiliations de placement prendront en compte l'ensemble des périodes vacances (bloc de 4 semaines sur l'année scolaire) et seront admises jusqu'au 31 juillet précédant l'année scolaire qui suit (août à juillet). »

Lieu et date

Signature des parents/répondants

Signature de la structure